



COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33  
Présents .....27  
Représentés .....2  
Absents .....4

-----  
Séance n° 2  
-----

**DELIBERATION N° 2015DEL-RP-13**

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2015, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 31 mars 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

**Sont présents :**

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, N. Boudon, P. Blas, E. Lazon, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Hervy, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Ouzit, F. Sans, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Desmet représentée par A. Deluchat  
C. Régina représentée par N. Boudon

**Absents :**

P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Christian Nourry est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le projet de budget primitif 2015 de la ville ;

Considérant les dossiers de subventions présentés par les associations ;

Considérant le soutien que la commune apporte au mouvement associatif chevillais notamment par l'attribution de subventions ;

Considérant que les activités des associations favorisent et complètent les actions publiques locales ;

Après avis des commissions municipales ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Lo Faro ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Décide l'attribution des subventions aux associations et approuve leurs montants tels qu'ils figurent dans les tableaux mentionnés en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le 02.04.15.....  
et sa publication le 02.04.15.....



*[Handwritten signature]*



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Val-de-Marne

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
Direction de la communication / Relations publiques  
Fax : 01 45 60 19 03  
Réf : VB/GV/PD

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET : Attribution de subventions aux associations**

La Commune de Chevilly-Larue apporte son soutien au développement du mouvement associatif local et à ce titre, elle attribue des subventions nécessaires, pour partie, au fonctionnement des associations ou éventuellement à la réalisation de projets présentés par celles-ci.

Les tableaux annexés à la délibération précisent les montants de subventions en fonctionnement et en projet pour le budget 2015.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants et les versements correspondants des subventions aux associations tels qu'ils sont détaillés dans les tableaux joints.

Vu,  
La Directrice générale des services.

## Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations" (budget 2015)

Association	Subvention	Projet	Total
SMSH	133 320 €		133 320 €
Mission locale Val de Bièvre	62 631 €		62 631 €
AEF	50 000 €	1 180 €	51 180 €
Elan	376 900 €	13 000 €	389 900 €
Pôle local d'économie solidaire	53 000 €	16 000 €	69 000 €
COS	124 857 €		124 857 €
Epicerie solidaire	49 880 €		49 880 €
Ferme du saut du loup	102 000 €	10 000 €	112 000 €
Maison du Conte	142 458 €		142 458 €
Maison Pour tous	291 900 €		291 900 €
Jazz à Chevilly-Larue	9 000 €	4 000 €	13 000 €
CBE sud 94	9 000 €	1 750 €	10 750 €
CGT	2 540 €		2 540 €
CFDT	1 300 €		1 300 €
FO	616 €		616 €
CME	6 800 €		6 800 €
Asso des DG 94	200 €		200 €
ASCLAF (refuge chats)	950 €		950 €
AERA	3 500 €		3 500 €

## Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations (budget 2015)"

Associations	Fonctionnement	Projet	Total
Cheville L'Hay Enfants du tiers monde	411 €	500 €	911 €
Tiers monde solidarité	441 €		441 €
Amiliés Hochdorf	528 €		528 €
Huamem Poma	401 €	700 €	1 101 €
Amiliés Yen Bai	400 €	1 000 €	1 400 €
Ensemble pour Bac Daquin	254 €		254 €
AGVR	1 200 €		1 200 €
ACFI	910 €		910 €
ADEVI	509 €	900 €	1 409 €
AS J Moulin	1 500 €	0 €	1 500 €
AS Liberté	500 €		500 €
Rainnie sportive	500 €	0 €	500 €
Sausserie Pélanque	423 €		423 €
Echecs	500 €	750 €	1 050 €
CKT 94	372 €	487 €	859 €
AS Lycée Pauline Roland	500 €		500 €
ACCES	3 000 €		3 000 €
USEP Chevillaise	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Fight club Chevilly	98 €	166 €	264 €
Boule chevillaise	802 €		802 €
Don du sang	390 €		390 €
Prévention Routière 94	372 €		372 €
UNAFAM	350 €		350 €
ADPED	3 200 €	650 €	3 850 €
Elan Retrouvé	350 €	500 €	850 €
Paralysés de France	156 €	0 €	156 €
Stop à la mucoviscidose	401 €		401 €
ASAFBAT (souffrance au travail)	500 €		500 €
Entrée et amiliés	98 €	250 €	348 €
Croix rouge	0 €		0 €
Sarmu 94/Cabestan	0 €		0 €
ARCL	2 504 €		2 504 €
Azso Sainte Colombe	800 €		800 €
Femmes solidaires	1 819 €		1 819 €
UNRPA	3 130 €		3 130 €
Amicale des séniors	3 032 €		3 032 €
Aza 94	800 €		800 €
Ass socio culturelle Croix du Sud	479 €		479 €
Amis café Phéo	350 €		350 €
Amis du vieux Chevilly	600 €		600 €
Atelier de Céline	200 €		200 €
La commune de Paris	156 €		156 €
Cultures du Cœur	401 €		401 €
Les Mounas	254 €		254 €
Les bœcs de Seine	200 €		200 €
Les Am'arts	352 €	0 €	352 €
Humour pour Tous	98 €		98 €
Punchline	98 €	0 €	98 €
Scouts de France	0 €		0 €
Fusion arts	98 €		98 €
La transplanisphère		500 €	500 €
Secours Populaire	998 €		998 €
Secours Catholique	300 €		300 €
Amip	313 €		313 €
Restos cœur	1 000 €		1 000 €
ADILEP	1 174 €		1 174 €
Femmes de l'Afrique de l'Ouest	1 000 €	650 €	1 650 €
Main dans la main	450 €	1 150 €	1 600 €
Un bouchon une espérance	0 €		0 €
CN Sorbiers	587 €		587 €
ARSS	500 €		500 €
ADIL 94	0 €		0 €
ALREB	100 €		100 €
DDEN Thiais	60 €		60 €
Fcpe Pasteur	792 €		792 €
Ape Pba	400 €	50 €	450 €
Foyer J Moulin	300 €		300 €
FCPE Liberté	548 €	200 €	748 €
FCPE Cune Collet	567 €		567 €
FCPE Jean Moulin	352 €		352 €
FCPE Paul Bert	587 €	0 €	587 €
AIF		100 €	100 €
UL FCPE	98 €		98 €
Fneca	250 €		250 €
Médailles militaires	235 €		235 €
Ceac	919 €	700 €	1 619 €
Amicale Châteaubriand	100 €		100 €
Familles fusillés, massacrés de la résistance	100 €		100 €
ARAC	500 €		500 €
Musée de la Résistance	100 €		100 €
Légion d'honneur	100 €		100 €
UNC	333 €		333 €
Commerçants chevillais	350 €	1 300 €	1 650 €